

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU TROIS MAI DEUX MIL VINGT TROIS**

L'An deux mil vingt-trois le trois Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26/04/2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - DENIS Adèle (21h20) - LÉON Martine (21h20) - NOBILEAU Jean - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane - RIBEIRINHO Valérie - PARMENTIER Rodolphe - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT ABSENTS** : LÉON Martine qui donne pouvoir à BADILLER Marc (jusqu'à 21h20), MENEAU Jean-Claude qui donne pouvoir à PARMENTIER Rodolphe, PASQUALIN Côme qui donne pouvoir à RASPAUD Stéphane, VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à HURTEVENT Jean-Serge et DENIS Adèle (jusqu'à 21h20).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BABIN Sophie.

**LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 05 AVRIL 2023 est approuvé.**

Monsieur Marc BADILLER fait remarquer que son intervention concernant le vote des tarifs de la cantine n'a pas été retranscrite (DCM 2023-032). Il disait que les matières premières ont un coût et doivent être rémunérées au juste prix et ce n'est pas aux contribuables de prendre en charge l'augmentation, mais aux consommateurs.

### **I CESSION ÉPAREUSE NOREMAT**

Monsieur Jean-Pierre HARDOUIN informe le Conseil Municipal, que suite à une annonce passée dans un journal agricole, un acquéreur a fait une proposition de 6 000 € pour l'épareuse NOREMAT TONICA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (18 pour) ; **DÉCIDE** de vendre, en l'état, l'épareuse NOREMAT TONICA (n° inventaire 2006-21571-002) à l'E.I. PIOGER Mickaël (37260 VILLEPERDUE) au prix de 6 000 € net (*budget communal non soumis à TVA*).

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette vente

N° 2023-040 Publiée le 05/05/2023 reçue en Préfecture le 05/05/2023
---

*Monsieur Jean-Pierre HARDOUIN signale que le tractopelle a des soucis électriques et annonce l'arrivée du camion tri benne ISUZU, neuf et garanti 3 ans.*

### **II - CONTRE-PROPOSITION - ACQUISITION CR 46 CHEMIN DU PETIT CHESNIER**

Monsieur le Maire rappelle la demande d'acquisition, de Monsieur et Madame PEARDON, d'environ 130 ml du Chemin Rural n°46 dit du « Petit Chesnier » (CM du 01/03/2023).

Une proposition au prix de 100 €/m<sup>2</sup> leur a été adressée le 03 mars dernier, à laquelle ils ont fait une contre-offre à 3 €/m<sup>2</sup> que Monsieur le Maire a refusée par courrier du 19 Avril 2023.

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un terrain agricole, mais d'un chemin carrossable et enduit (justifiant ainsi le prix demandé) qui avait été réalisé pour accéder au château.

*Monsieur Jean-Serge HURTEVENT ajoute que les sites classés ou inscrits, qui ont été subventionnés par l'Etat, doivent en contrepartie avoir une visibilité publique.*

Considérant que si le chemin était fermé, le Château ne serait plus visible ;

Le Conseil Municipal, par un vote majoritaire (4 abstentions, 14 contre) ;

**REFUSE** de vendre le CR 46 Chemin du Petit Chesnier

**DIT** que ce dossier est clos.

N° 2023-046 Publiée le 09/05/2023 reçue en Préfecture le 09/05/2023
---

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a rencontré Camille HAINRY (Agent de développement de la C.C.T.V.I.), chargée de la réalisation du bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, pour évoquer nos projets potentiellement éligibles au CRST.

Il rappelle qu'au titre du CRST 2020-2026, la Commune avait une enveloppe de subvention de 100 100 €. A ce jour, nous avons utilisé 9 700 € (aires de jeux) et cette année la Région fait le point sur les consommations faites et à venir.

*21h20 arrivées de Martine LÉON et Adèle DENIS*

### **III - DEMANDE SUBVENTION CRST – ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le Programme Pluriannuel d'Investissement de changement des Eclairages Publics engagés avec le SIEIL (délibération 2022-054) peut être subventionné à 40% par la Région, au titre du CRST.

Il propose donc d'inscrire le Programme Pluriannuel d'Investissement du SIEIL au titre du CRST, fiche 35-3 « éclairage public » pour un montant de 121 272 € H.T. subventionné de 40%.

Le Conseil Municipal, après délibération à main levée, unanime (19 pour) ;

**DEMANDE** l'inscription du Programme Pluriannuel d'Investissement du SIEIL au titre du CRST, fiche 35-3 « éclairage public » pour un montant de 121 272 € H.T. subventionné de 40%

**SOLLICITE** une subvention 48 500,00 €

**ÉTABLIT** le plan de financement comme suit :

Plan de financement :

- CRST : **48 500 €** (40 %)
- Auto financement / Emprunt : **72 772 €** (60%)

N° 2023-041 Publiée le 05/05/2023 reçue en Préfecture le 05/05/2023
---

### **IV - DEMANDE SUBVENTION CRST – PLAN ISOLATION**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de flécher le solde de l'enveloppe CRST 2020-2026, et il propose d'inscrire le projet de réhabilitation thermique de l'ancienne école pour 41 900 €.

Le Conseil Municipal, après délibération à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

**DEMANDE** l'inscription du projet de réhabilitation thermique de l'ancienne école au titre du CRST fiche 35 « plan isolation »

**SOLLICITE** une subvention 41 900,00 €

**ÉTABLIT** provisoirement le plan de financement comme suit :

Plan de financement :

➤ CRST : **41 900 €**

N° 2023-042 Publiée le 05/05/2023 reçue en Préfecture le 05/05/2023
---

## **V - TRAVAUX PLUVIAL 3<sup>ème</sup> TRANCHE DE LA TRAVERSE**

Monsieur le Maire rappelle que le réseau pluvial n'était pas prévu sur toute la Traverse. Une prestation supplémentaire éventuelle n°1, sur la Tranche 2, avait été retenue avec EUROVIA, mais finalement réalisée par le groupement de Commandes de la C.C.T.V.I..

Il rappelle que dès décembre, il a demandé à ECMO de faire réaliser une ITV, mais n'a pas eu de réponse.

La C.C.T.V.I. a lancé son marché de groupement de commande, pour la tranche 3 de ses réseaux et nous n'avons pas pu nous y joindre par manque d'informations techniques sur l'état de notre réseau pluvial.

Fin janvier, toujours sans réponse d'ECMO, à savoir si l'on pourrait raccorder le daleau de la rue de la Rabière au réseau de la rue Chinon afin de décharger celui de la rue Creuse ? Monsieur le Maire a commandé directement une inspection télévisée du réseau pluvial.

ECMO a enfin répondu par une nouvelle proposition d'étude des réseaux pluviaux, de Chesnier à la Chapelle, mais nous ne voulions que la jonction qui passe devant la mairie.

En fait, pour avoir des réponses de la part d'ECMO, nous devons signer cette proposition, Hors Sujet, sinon rien. De plus la somme de 6 500 € était réclamée juste pour l'étude.

Monsieur le Maire a rencontré la C.C.T.V.I. et HADES pour un pré-chiffrage rue de Chinon et celui-ci dépasse nos prévisions.

Nous allons donc, devoir lancer soit une consultation (-100 000 €) ou un marché public (+ 100 000 €) en urgence, suite aux conclusions de la nouvelle inspection télévisée, qui sera réalisée le 9 mai prochain.

## **VI - POINT SUR LOCAL COMMERCIAL (ancienne épicerie)**

Monsieur le Maire annonce qu'il a eu deux contacts pour le local commercial (une agence immobilière et une pizzeria).

Madame Sophie BABIN, signale qu'elle a une visite du local, prévue demain avec un restaurateur oriental.

Madame Iona GUEST dit que l'on pourrait aussi penser à un magasin de Producteurs, sur le modèle de celui de CHAVEIGNES.

## **VII - DÉCISIONS DU MAIRE**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

- 1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs

avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

02/05/2023 : GROUPAMA : 851,61 € (assurance camion ISUZU)  
 02/05/2023 : PROTEC : 1 327,50 € (ITV + 190 €/m3 traitement déchets)  
 27/04/2023 : GEDIMAT : 315,90 € (pavés parking prairie)  
 25/04/2023 : Ferme & Jardin : 453,31 € (réparation tondeuse autoportée)  
 24/04/2023 : Chambre Agriculture : 300 € (certiphyto Denis)  
 24/04/2023 : PLG : 1 183 € (produits entretien cantine)  
 24/04/2023 : PLG : 85,20 € (produits entretien école)  
 20-27/04/2023 : DECOTRANS : 1 727,16 € (gravats extension parking Prairie)  
 14/04/2023 : EMV : 658,33 € (débroussailleuse)  
 11/04/2023 : JML Technology : 297,80 €/mois/3 ans (abonnements fibre)  
 11/04/2023 : JML Technology : 250 € (mise à niveau baie informatique)

8) « D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire (alinéa 15 de l'article L.2122-22 du CGCT) ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la déclaration d'intention d'aliéner reçue, pour laquelle il a été décidé de ne pas préempter :

- 21 Cité La Touche (ZR 209)

N° 2023-043 Publiée le 05/05/2023 reçue en Préfecture le 05/05/2023
---

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour

#### **1 – Point Traverse de la Chapelle**

Monsieur le Maire indique que l'on attend la date de commencement des travaux. La CCTVI devrait commencer fin mai/début juin, ce qui nous pourrait nous mener à Août ou Septembre ?

Madame Valérie AUCHER, demande comment seront organisées les déviations ? *On avisera avec les entreprises au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.*

#### **2 – Point sur les attributions des logements (séniors et sociaux) de l'éco-quartier**

Monsieur le Maire annonce que les logements, séniors et sociaux de l'éco-quartier, ont été octroyés. Il signale que suite aux pourparlers avec Touraine Logements concernant une convention d'entretien des « terrains séniors », il a obtenu, en plus des trois logements séniors prévus, six logements Touraine Logement à attribuer.

#### **3 – Don ROUSSEAU - parcelles ZT 36 et ZT 57**

Monsieur le Maire rappelle la proposition de don de deux parcelles à la Taconnière (ZT 36) et à la Gaillarderie (ZT 57) (cf. infos du conseil du 01/02/2023).

Le propriétaire a confirmé sa proposition, il faut donc désormais délibérer pour accepter ce don et donner une valeur, pour la comptabilisation de cette opération pour le calcul des frais d'actes notariés.

En se basant sur la valeur du prix des terres (libres non bâties) de 2 190 €/ha minimum (Journal Officiel 07/08/2022) la valeur des terrains serait de 1 139,90 € pour la parcelle ZT 36 (5 205 m<sup>2</sup>) et 657 € pour le terrain ZT 57 (3 000m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité (19 pour) ;

**ACCEPTE** la donation de Monsieur ROUSSEAU Raymond et Madame ROUSSEAU Thérèse, comprenant les parcelles à la Taconnière n° ZT 36 (5 205 m<sup>2</sup>) et à la Gaillarderie n° ZT 57 (3 000m<sup>2</sup>)

**PRÉCISE** que cette donation n'est pas assortie de charges

**FIXE** la valeur à **1 139,90 €** pour la parcelle **ZT 36** (5 205 m<sup>2</sup>)

**FIXE** la valeur à **657 €** pour la parcelle **ZT 57** (3 000m<sup>2</sup>)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et pièces afférentes à ce dossier.

N° 2023-044 Publiée le 05/05/2023 reçue en Préfecture le 05/05/2023

#### **4 – Budget Communal – Décision modificative 2023-001**

A la demande du Trésorier, il convient de rectifier le Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal après délibéré unanimement, à main levée (19 pour),

**VOTE** la décision modificative suivante :

<b>Article / compte</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
023 – Virement à l'investissement	73 710,00	
6751/042 – Valeur comptable immos cédées	- 5 454,78	
6761/042 – Diff sur réalisation transf en inves	- 68 255,22	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	
021 – Virement de la section Fonctionnement		73 710,00
192/040 – Plus ou moins value cession immos		- 68 255,22
2111/040 – Terrains nus		- 930,31
2151/040 – Réseaux de voirie		- 4 524,47
<b>Total Investissement</b>		<b>0,00</b>

N° 2023-045 Publiée le 05/05/2023 reçue en Préfecture le 05/05/2023

#### **INFOS**

Monsieur le Maire demande si tout le monde a bien reçu son invitation à la cérémonie du 8 mai ? *oui*

Monsieur le Maire annonce que suite à la visite de l'église de l'ADAC, qui nous conseille de recourir à un architecte spécialisé dans « l'ancien ».

Monsieur le Maire propose d'organiser une journée nettoyage de l'église le 13 mai à 10h00. *Demander à la Paroisse.*

#### **TOUR DE TABLE**

**Anais SZYMAN :**

- annonce que le raccordement fibre de l'école est réalisé, reste à y raccorder la cantine en filaire. Concernant celui de la mairie, il y a un blocage dans le réseau sous le parvis, voir si l'on peut passer dans le fourreau d'alimentation du panneau lumineux.
- indique que lors de la réunion des comités enfance et sports, il a été évoqué que le pump-track pourrait être implanté sur le terrain de foot, côté « Allée Buissonnière » face à la crèche. Reste à définir le projet et lancer les consultations.
- propose d'organiser une journée citoyenne pour nettoyer « l'Espace Chatry »
- rappelle l'organisation de la Fête de la Musique avec animations sur le « Parking de l'Escapade ». *Voir si le Bar a déjà prévu des concerts.*
- prévient qu'elle ne pourra pas s'occuper de l'organisation du « Ciné Plein Air ».

*Monsieur le Maire se propose de la remplacer. La séance se tiendra le 8 Juillet dans « La Grande Prée » en Bas de la Chapelle.*

**Iona GUEST** transmet :

- la demande des instituteurs qui souhaitent des copeaux de bois au pied des rondins qui ont été installés sur les pelouses de l'école
- la proposition du CPIE de poser un composteur « Cité de la Touche »

**Jean-Pierre HARDOUIN** prévoit de renforcer la berme à « Maison Rouge » et le nouveau camion-benne va être bien utile, et, **Jean NOBILEAU** va essayer de faire un avaloir en face de chez lui.

**Sophie BABIN** a rencontré PLG pour faire le point sur les produits d'entretien utilisés et les modifications envisageables, à l'école, pour faire des économies. Un rapport est attendu pour le 17 mai. Concernant la cantine, cela paraît moins évident considérant les normes d'hygiène à respecter.

Martine LÉON signale un terrain en friches à la Herpinière. *Adresser un courrier au propriétaire.*

**Jean-Serge HURTEVENT** demande :

- où en est l'avancement de la réhabilitation du 22 rue de Chinon ? *On attend les huisseries, mais avec la belle saison qui arrive on doit prévoir de terminer en fin d'année.*
- si la campagne de fauchage est démarrée ? *Non, on a juste fait les entrées d'agglo et le terrain de foot pour la brocante.*
- si les supports vélos posés sur le parvis de l'école vont être déplacés ? *il semblerait que c'est dangereux sur le passage des maternels. A vérifier sur place, lors du transfert école/cantine.*

**Marc BADILLER :**

- demande si l'entretien de l'Aire du Vaurichard (terrain dans l'emprise de la RD 17) ne devrait pas être du ressort du Département ? *Jusqu'ici nos agents entretiennent cet espace, sur lequel ont été plantés (ces dernières années) des arbres offerts par le CPIE et aménagé une aire de pique-nique (table, poubelle et support vélos).*
- signale que la cloche de l'église ne fonctionne plus. *Anaïs SZYMAN indique que GOUGEON est passé aujourd'hui.*

**Anne-Sophie FERNANDES :**

- annonce qu'elle va lancer les invitations au gouter des Aînés le 10 juin (musée de la Poire Tapée 3€ l'entrée)
- émet l'idée d'organiser un repas inter-génération, en profitant d'une sortie scolaire, qui laisse des places libres à la cantine le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Prochaine réunion le **07 Juin 2023**

**Délibérations prises le 03/05/2023**

2023-040	CESSION ÉPAREUSE NOREMAT
2023-041	DEMANDE SUBVENTION CRST – ECLAIRAGE PUBLIC
2023-042	DEMANDE SUBVENTION CRST – PLAN ISOLATION
2023-043	DÉCISIONS DU MAIRE
2023-044	Don ROUSSEAU - parcelles ZT 36 et ZT 57
2023-045	Budget Communal – Décision modificative 2023-001
2023-046	CONTRE-PROPOSITION - ACQUISITION CR 46 CHEMIN DU PETIT CHESNIER

**Signatures**

<b>BARREAU Fabien</b>		<b>PARMENTIER Rodolphe</b>	
<b>BABIN Sophie</b>		<b>GUEST Iona</b>	
<b>BADILLER Marc</b>		<b>RIBEIRINHO Valérie</b>	
<b>FERNANDES Anne-Sophie</b>		<b>RASPAUD Stéphane</b>	
<b>HARDOUIN Jean-Pierre</b>		<b>PASQUALIN Côme</b>	Pouvoir à S. RASPAUD
<b>SZYMAN Anaïs</b>		<b>HURTEVENT Jean-Serge</b>	
<b>MENEAU Jean-Claude</b>	Pouvoir à R. PARMENTIER	<b>DELÉPINE Fabienne</b>	
<b>DENIS Adèle</b>		<b>AUCHER Valérie</b>	
<b>LÉON Martine</b>		<b>VANWATERLOO Damien</b>	Pouvoir à J-S. HURTEVENT
<b>NOBILEAU Jean</b>			